

La Basse-Normandie dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie
- Au sein de la Préfecture de région Basse-Normandie, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/Lara, p. 10 Conseil régional, p. 11 Campagne, Campagne/Outhenin-Chalandre, p. 12 Campagne, Campagne/Meissonnier, p. 12 Université de Caen, p. 13 Campagne, Campagne/Picard.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Les politiques régionales de l'Union européenne | 2 |
| La Basse-Normandie, région d'Europe | 7 |
| Le soutien de l'Union européenne | 7 |
| - Des concours communautaires accrus | |
| - Les réalisations de la phase 1989-1993 | |
| La participation aux autres politiques européennes | 12 |
| - Coopération interrégionale | |
| - Recherche-Développement | |
| - Education et formation | |
| Les perspectives pour 1994-1999 | 13 |
| Glossaire | 15 |
| et adresses utiles | |

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

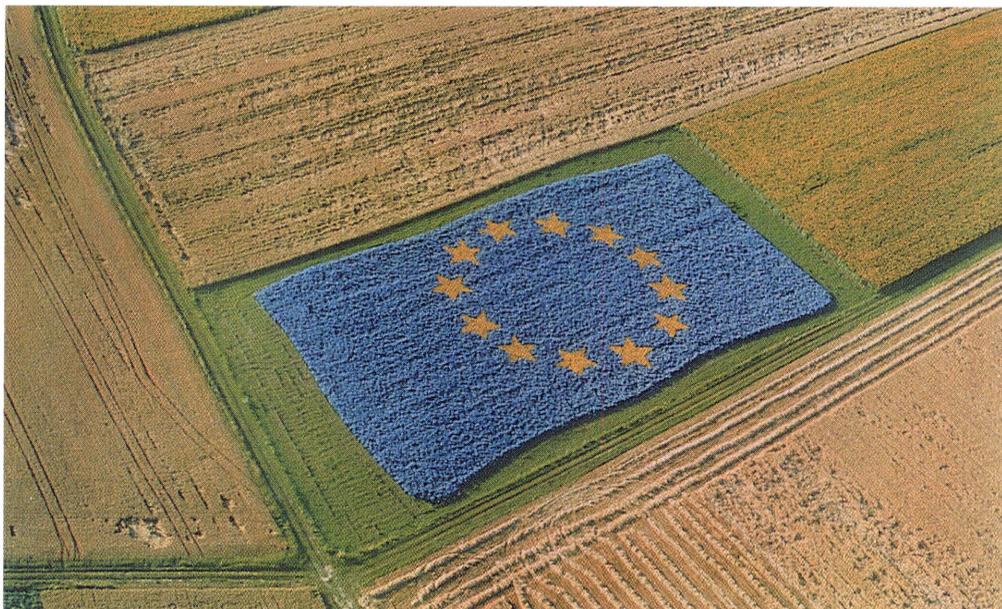
- **L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- **L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

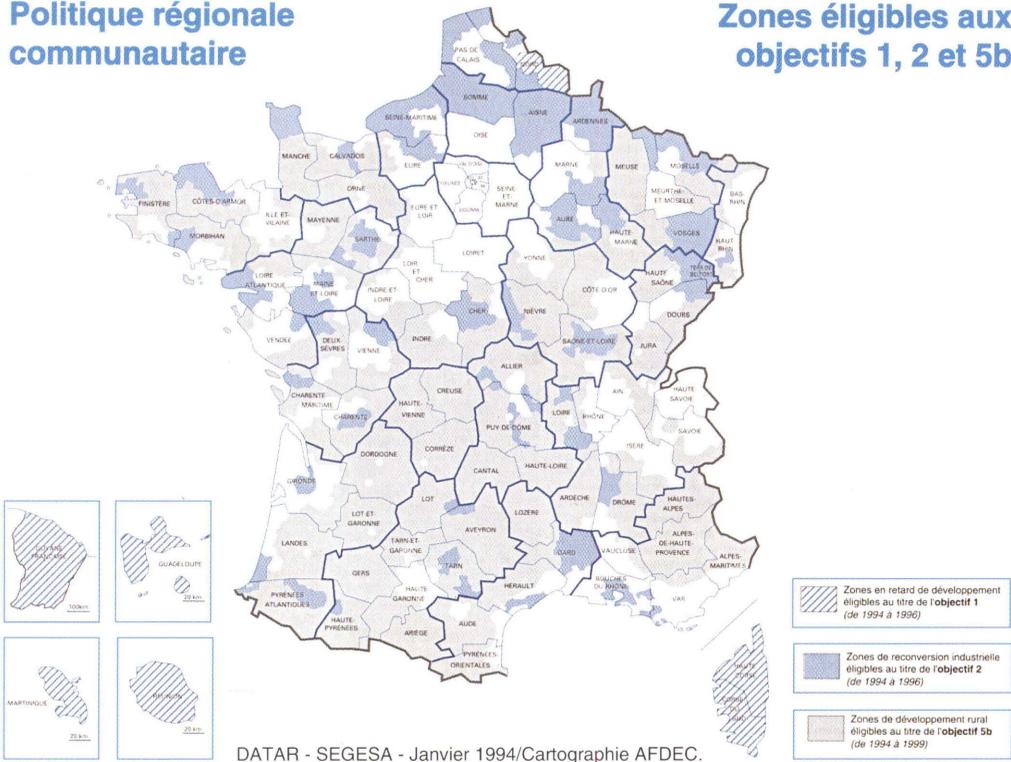
| OBJECTIFS | MISSIONS | TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE | DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP | CRITÈRES D'INTERVENTION |
|-------------|--|---|---|---|
| Objectif 1 | Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement | Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion | 15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire |
| Objectif 2 | Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel | Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹ | 12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99 | 3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel |
| Objectif 3 | chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail | Ensemble du territoire | 20 mds ff FSE 1994-99 | |
| Objectif 4 | Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production | Ensemble du territoire | | |
| Objectif 5a | L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune | Ensemble du territoire | 11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99 | |
| Objectif 5b | Développement et ajustement structurel des zones rurales | Tout ou partie du territoire de 18 régions ² | 15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | 2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement |

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Aux confins du Bassin parisien et du Massif armoricain, parée du vert de son bocage et ouverte sur la Manche par un littoral de cinq cents kilomètres, la Basse-Normandie apparaît comme une terre de mesure d'où les excès de la nature et de l'homme auraient été bannis. La région ne manque pourtant pas de variété, tant par la palette de ses paysages que par la variabilité de son climat et la richesse de ses productions. Forte d'un passé terrien et maritime, la région s'appuie encore sur les bases rurales et côtières qui fondent son identité. Elle ne renie pas ce passé et cultive même les traditions dont elle a hérité, mais elle s'est résolument tournée vers l'avenir en élargissant ses activités et en développant une économie moderne. Sans ostentation, avec la réserve et la ténacité qui les caractérisent, les Normands se sont préparés aux défis européens.

Sur un territoire de 17 589 km², on recense une population de 1 392 000 habitants, soit 40 000 de plus qu'en 1982, en dépit d'un solde migratoire déficitaire de plus de 10 000 personnes. Située au onzième rang national pour le PIB par habitant, la région occupe aussi une position médiane dans l'Union européenne. La dernière décennie a cependant été assez faste sur le plan économique et, avec une hausse moyenne de 2,9% par an, la région occupe le premier rang national pour la croissance du PIB entre 1982 et 1991 : l'essor soutenu et remarquablement stable de l'agroalimentaire a largement permis de compenser le recul des activités industrielles et maritimes traditionnelles. D'ailleurs, en 1993, la région a connu un taux de chômage de 11,2%, un peu moins élevé que celui de la moyenne nationale (12% à la même date).

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ DES CONCOURS COMMUNAUTAIRES ACCRUS

La stratégie d'intervention de l'Union européenne s'inscrit dans la logique des actions de l'Etat et de la Région dont elle se veut complé-

mentaire. Elle met en œuvre trois types d'instruments :

- **le programme opérationnel objectif 5b**, qui vise au développement et à l'ajustement structurel des zones rurales fragiles ;

REGION BASSE-NORMANDIE ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



 Zones de reconversion industrielle
éligibles au titre de l'objectif 2
(de 1994 à 1996)

 Zones de développement rural
éligibles au titre de l'objectif 5b
(de 1994 à 1999)

DATAR - SEGESA - Janvier 1994 Cartographie AFDEC.

- le **programme opérationnel objectif 2**, qui aide à la reconversion des régions affectées par le déclin industriel ;
- les **programmes d'initiative communautaire** (PIC), spécifiquement adaptés à des problèmes précis, en particulier : LEADER, RENAVAL, STRIDE, NOW, HORIZON.

Les grands axes de l'action communautaire reflètent la structure de l'activité et les problèmes territoriaux de la région. La primauté accordée aux actions d'aide et de rénovation en milieu rural est fondée sur le poids des campagnes dans la région : 46% de la population bas-normande vit encore dans des communes rurales et les départements de la Manche et de l'Orne restent majoritairement ruraux.

Si l'agriculture a connu un recul en termes d'emploi et d'économie, elle compte encore 70 000 actifs, soit 13% de l'emploi régional, et la région est l'une des plus puissantes bases de l'économie laitière du pays, occupant le premier rang national pour les fromages, le deuxième pour le beurre et le troisième pour le lait, productions qui sont à la base d'une importante filière agroalimentaire. Cependant, les retards structurels de l'agriculture, en particulier dans les régions bocagères de l'ouest et du sud, la fragilité de nombreuses communes en proie à la déprise rurale justifient de l'importance des actions en ce domaine.

Les autres concours financiers aident à la reconversion dans les bassins d'emploi industriels, concourent au développement touristique, permettent de soutenir les initiatives des entreprises et de valoriser les ressources humaines de la région. En effet, si la récession de l'activité a été importante dans des branches comme la métallurgie et l'électroménager, la région a su développer des points forts dans le nucléaire, la parachimie, l'électronique, l'aquaculture, la filière tourisme-loisirs. Elle dispose d'un potentiel technologique et de recherche de bon niveau.

La phase 1994-1999 d'intervention des fonds structurels se traduit par une modification du zonage et une forte augmentation des crédits alloués par la Communauté européenne :

- **Les actions au titre de l'objectif 5b** concernent la totalité des arrondissements de Vire,

Avranches et Saint-Lô, ainsi que tout ou partie de 66 cantons, principalement situés dans la Manche, l'Orne et le Calvados. Au total, 669 051 habitants sont concernés, soit 48% de la population régionale. La dotation a été multipliée par 2,4, passant de 373,5 millions de francs pour 1989-1993 à 887,5 millions de francs pour 1994-1999 ;

- les actions de **reconversion industrielle, au titre de l'objectif 2b**, ne prenaient en compte, pour la phase 1989-1993, que le bassin d'emploi de Cherbourg, soit 183 000 habitants pour un concours global de 155,5 millions de francs. La phase 1994-1996 étend l'éligibilité au bassin d'emploi de Caen, durement affecté par les pertes d'emploi dans les industries de main-d'œuvre et la fermeture d'une usine métallurgique. Le concours financier est multiplié par 2,5 (385 millions de francs contre 155,5) et porte sur des zones géographiques où vit 35% de la population bas-normande (490 000 habitants).

■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Entre **1989 et 1993**, l'Union européenne a contribué pour **600,1 millions de francs** au développement de la Basse-Normandie ; la participation de l'Etat pendant la même période, dans le cadre des contrats de plan Etat-région, s'est élevée à 1,6 milliard de francs, l'investissement de la région atteignant 1,3 milliard de francs, les autres collectivités ayant apporté 455 millions de francs. Les ressources communautaires ont été mobilisées dans trois grandes actions.

Le **développement rural**, au titre de l'objectif 5b, fait intervenir le FEDER, le FSE et le FEOGA. Il a bénéficié de 62% des aides accordées à la région pendant toute la période, avec 373,5 millions de francs engagés dans de nombreuses opérations :

- **l'aménagement des structures agricoles**, avec les aides au remembrement, les travaux d'hydraulique et d'assainissement, l'amélioration de la voirie des communes, le soutien au tourisme vert, a été doté de 4 960 000 francs pour la Manche, de 3 285 000 francs pour l'Orne et de 1 880 000 francs pour le

Calvados. Au total, pendant toute la durée du programme, 11 500 exploitations ont été aidées sous des formes diverses et 1 850 jeunes exploitants ont reçu des primes à l'installation ;

- **le développement et la réorientation des filières de production** dans les régions agricoles et côtières se sont vu attribuer des fonds spécifiques concernant en particulier l'élevage des chevaux, la production de cidre, les produits fermiers et le développement de l'aquaculture marine, avec notamment la mise en place de sites expérimentaux de production d'oursins ;

- **l'aide au tourisme et à la mise en valeur du patrimoine naturel** a fait l'objet de très nombreuses opérations profitant à des associations comme le "Pays d'accueil de la Suisse Normande et du Bocage Ornais" qui a bénéficié, de plus de 2 millions de francs, au Centre de l'Eau et de la Maison de Ségrie-Fontaine qui a reçu une participation du FEDER de 1,3 million de francs, ainsi qu'à de nombreuses communes : Tessé-la-Madeleine, Camembert, Saint-Rémy, Caumont-l'Éventé, Le Locheur... Des subventions spécifiques ont aussi été allouées à des sites comme la Baie du Mont-Saint-Michel. Pour la seule année 1992, les concours du FEDER au développement touristique se sont élevés à 18,2 millions de francs ;

- **l'appui aux entreprises en milieu rural**, sous forme de création de services communs et de pépinières d'entreprises, de prestations de conseil, d'aide à la promotion et à l'innovation : les communes de Gacé, Domfront, Bréhal et Brécey en ont bénéficié en 1992 pour des concours moyens de 250 000 francs ;

- **la valorisation des ressources humaines** en milieu rural a reçu une enveloppe commu-

nautaire de 94 millions de francs sur l'ensemble de la période, profitant au total à plus de 17 000 personnes pour des actions de formation et d'aide à l'emploi.

Les actions entreprises pour la **reconversion des espaces industriels en crise**, au titre de l'objectif 2, font intervenir le FEDER et le FSE. Elles ont reçu 155,5 millions de francs entre 1989 et 1993 et concerné 214 communes de l'arrondissement de Cherbourg et du canton de La Haye-du-Puits. Deuxième pôle industriel du département après Caen, puissante base des industries de l'armement, Cherbourg souffre cependant d'une orientation trop mono-industrielle de son activité et du recul actuel des commandes d'équipements militaires. Le taux de chômage du bassin d'emploi est d'ailleurs supérieur de un point et demi à la moyenne régionale. Les interventions communautaires se sont développées suivant quatre axes :

- **le renforcement de l'attractivité de la zone** a été l'un des soucis prioritaires et s'est surtout traduit par des aménagements portuaires et urbains. Dans le port de commerce, une passerelle oubliée pont a été construite et des terre-pleins



aménagés ; les travaux entrepris sur la zone industrialo-portuaire des Mielles ont permis l'installation d'une entreprise de transport britannique, alors que le quartier des Bassins, entre le port et la ville, a fait l'objet d'un programme de rénovation. Ont donc été versés, sur la période, 42,5 millions de francs pour ces équipements structurants ;

- **le développement des activités touristiques** a mobilisé près de 50 millions de francs, investis principalement dans trois opérations : extension du port de plaisance de Cherbourg, création d'un centre de loisirs nautiques sur la commune de



Tourlaville, aménagement et réhabilitation du patrimoine historique de l'île de Tatihou dans le Val de Saire, les autres crédits étant alloués aux communes de l'ensemble de la zone ;

- **le soutien à l'emploi et l'amélioration de la formation** se sont vu consacrer une enveloppe de plus de 24 millions de francs à laquelle se sont ajoutées des mesures spécifiques du Fonds social européen pour les chômeurs de longue durée et l'insertion professionnelle des jeunes (objectif 3) ; 30 660 personnes ont bénéficié de ces actions sur la période 1990-1993 ;
- **l'aide aux entreprises** s'est élevée à 6,5 millions de francs, principalement sous forme de soutien à l'innovation et à la promotion, de subventions à la création de PME et à l'artisanat.

Par ailleurs, une soixantaine de millions de francs ont été accordés à des PIC, **programmes d'initiative communautaire** :

- le programme **LEADER**, dont l'association support est "Bocage accueil", a pour objet

d'aider les entreprises à s'implanter en milieu rural, d'encourager la promotion du tourisme, de préserver et valoriser l'identité du bocage bas-normand. Il concerne 19 cantons ruraux du sud des trois départements. La participation communautaire se chiffre à 15,6 millions de francs, pour un coût total de 56,2 millions ;

- le programme **RENAVAL** a reçu du FEDER 31,9 millions de francs, pour un coût total de 84,6 millions. Son objectif est de soutenir les entreprises de la zone de Cherbourg éligible à l'objectif 2 et d'aménager des zones d'activité en réhabilitant des friches industrielles et en rénovant des sites de production. Beaumont-Hague, Les Pieux, Valogne, Bricquebec et naturellement Cherbourg ont bénéficié de ces opérations ;
- d'autres programmes, bien que moins dotés financièrement, ont permis des actions spécifiques importantes : le programme **STRIDE-MER** a aidé le centre régional d'innovation et de transfert de technologie

à hauteur de 2 millions de francs et le Comité régional des pêches pour 1,5 million ; le programme **NOW** s'est appliqué à la reconversion d'activité des femmes de marins pêcheurs. Enfin, dans le cadre du programme **HORIZON**, le projet " Foyer de Cluny ", en partenariat avec l'Italie, permet l'insertion professionnelle et la création d'entreprises par les handicapés. Il a été appuyé par le FSE pour 1,4 million de francs.



Le port de plaisance de Cherbourg

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ La région a concouru à des **actions pilotes de coopération interrégionale** aidée en cela par des contributions spécifiques du FEDER. La connexion au réseau régions et universités permet de diffuser et de transférer vers les organismes de planification compétents, les travaux menés en matière de recherche régionale et urbaine. La région collabore aussi aux travaux du CEDRE de Strasbourg (Centre d'études et de développement régional) et



Le campus de la faculté de Caen

s'est associée aux actions de la Commission Arc Atlantique, dont elle est membre, en particulier au programme ARCANTEL destiné à améliorer la coopération entre les ports de l'Arc Atlantique et au programme ATLANTICA qui doit faciliter la mise en place de formations spécialisées pour les habitants des régions membres.

■ La coopération interrégionale passe aussi par la participation de la Basse-Normandie aux grands programmes de **recherche et de déve-**

loppement technologique. L'Université de Caen, des instituts de recherche comme l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement, le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique,

des entreprises privées comme Photowatt International, Isoroy, Lyven, participent à une quinzaine de projets dans le cadre des programmes **ESPRIT** et **RACE**. La région est en effet un pôle important des hautes technologies, notamment en physique des particules, avec

le GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) implanté depuis 1975.

■ Enfin, la région intervient aussi dans les programmes européens **d'éducation et de formation** : ainsi, en 1992, 255 bourses et 35 partenariats de formation ont profité à la région dans le cadre d'**ERASMUS** alors que, pour 1992-1993, 56 étudiants ont reçu des bourses de formation à la traduction-interprétation dans le cadre du programme **LINGUA**.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

L'aide communautaire apportée au développement régional entre 1994 et 1999 va plus que doubler par rapport à la phase précédente 1989-1993. Elle profitera à des zones où vit 84% de la population régionale. Ces concours importants devraient permettre à la Basse-Normandie de poursuivre avec succès l'effort de développement déjà entrepris.

L'est de la région, arrimé à la capitale depuis la fin du XIX^e siècle, avec le chemin de fer et la vogue du tourisme pour les stations de prestige de la Côte Fleurie, s'est ainsi trouvé dans l'ombre de Paris, et en a été tributaire pour son développement jusqu'au terme des Trente Glorieuses. Dans le même temps, les périphéries bocagères bas-normandes du sud et de l'ouest se sentaient marginalisées, le Nord-Cotentin manifestant seul un dynamisme propre, avec Cherbourg et le pôle électronique de Flamanville-La Hague.

Aujourd'hui, la Basse-Normandie n'inscrit plus son développement et ses projets dans ce

cadre mais se pense comme région d'Europe, intégrée à un marché unique de plus de 340 millions d'habitants. La région réalise d'ailleurs la majeure partie de ses échanges extérieurs avec les pays membres de l'Union européenne vers lesquels elle a exporté pour 12,5 milliards de francs de produits en 1992 (72% de ses exportations) et dont elle a importé pour 9,3 milliards de francs (59% de ses importations) ; elle a pour premier partenaire l'Allemagne, suivie de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg et du Royaume-Uni.

Deux stratégies s'imposent actuellement pour développer les atouts européens de la Basse-Normandie :

- renforcer les atouts économiques régionaux en consolidant les points forts que sont l'agriculture, la filière agroalimentaire, l'aquaculture côtière, le tourisme. Il s'agit de diversifier l'offre, de mettre l'accent sur les



productions de qualité, directions dans lesquelles la région s'est déjà fortement engagée. Le soutien à l'expansion des filières industrielles et technologiques d'avenir, où la région s'est forgé une bonne réputation, va dans le même sens : nucléaire, parachimie, pharmacie, électronique, biotechnologie ;

- mieux positionner la région dans les réseaux d'échanges européens. Le schéma directeur autoroutier adopté en 1990 et dont la mise en œuvre a été accélérée permettra à cet égard de mettre fin à l'enclavement chronique de l'Ouest normand, en achevant la liaison rapide Cherbourg-Caen et en ouvrant l'axe majeur de l'autoroute des estuaires qui passera par Caen et Avranches, pour, au-delà, rejoindre Nantes. Bien positionnée sur cette artère essentielle du trafic européen, la Basse-Normandie peut espérer renforcer ses relations avec l'Europe du Nord, via le pont de Normandie sur l'estuaire de la Seine et avec l'Europe atlantique. La région accroît aussi ses capacités de relation transmanche,

qui concernent annuellement plus d'un million de voyageurs et dont la croissance ne devrait pas être affectée par la mise en service d'Eurotunnel.

Déjà fortement intégrée à l'espace européen, la Basse-Normandie ne renie pas pour autant son identité maritime et sa position sur la façade occidentale du Vieux Continent. Elle est, avec la Bretagne, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et l'Aquitaine, membre de l'Arc Atlantique qui, de l'Ecosse à l'Andalousie, associe les régions côtières atlantiques. Fortes d'un passé commun, liées par des solidarités et des problèmes économiques partagés, ces régions veulent affirmer leur identité face aux espaces centraux qui dominent économiquement et géographiquement l'Union européenne. Dans cet arc côtier, la Basse-Normandie est sans doute l'une des régions les mieux placées : proche du centre mais liée aux périphéries, elle apparaît comme un maillon privilégié tirant parti de cette double appartenance.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Basse-Normandie

Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
BP 523
14035 Caen Cedex
Tél : (16) 31 06 98 98
Fax : (16) 31 43 75 17

Préfecture de région de Basse-Normandie Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Rue Saint-Laurent
14038 Caen Cedex
Tél : (16) 31 30 64 00
Fax : (16) 31 50 22 47

Centre d'information jeunesse

16, rue Neuve Saint Jean
14000 Caen
Tél : (16) 31 85 73 60
Fax : (16) 31 39 07 71

Euro Info Centre

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
21, place de la République
14052 Caen Cedex
Tél : (16) 31 38 31 67
Fax : (16) 31 85 76 41

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34